

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 3 août 2020, à 20h00, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent :

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2020-08-164 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Desrochers

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020
 - 3.2 Dépôt du bordereau de correspondance
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
 - 4.2 AIRRL - Rang de la Chaloupe (AIRRL-2016-207)
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
7. Urbanisme et développement économique
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics
11. Sécurité publique
12. Avis de motion
13. Règlements
14. Administration
 - 14.1 Résolution 2019-12-296 - Amendement
 - 14.2 Comité Image et revitalisation - Nominations

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

2020-08-165 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-164 3.3 Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance est remis aux membres du conseil pour consultation.

4. TRÉSORERIE

2020-08-165 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 7614 à 7647, au montant de 231,216.27\$ couvrant la période du 6 juillet au 3 août 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Claude Houle, Benoît Desrochers, Josée Leclair

Contre : Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

4.2 AIRRL - Rang de la Chaloupe (AIRRL-2016-207)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux ;

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

QUE le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Benoît Desrochers, Serge Perreault, Josée Leclair

Contre : Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS**6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES****7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2020-08-167 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

8. LOISIRS ET PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. ADMINISTRATION

2020-08-168 14.1 Résolution 2019-12-296 - Amendement

ATTENDU QUE la résolution 2019-12-296 a été adoptée lors de la séance du 2 décembre 2019.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

D'AMENDER la résolution 2019-12-296 et que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour le reste de l'année 2020, lesquelles se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

- 14 septembre
- 12 octobre
- 9 novembre
- 14 décembre

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-169 14.2 Comité Image et revitalisation - Nominations

CONSIDÉRANT les orientations 2020-2023 de la municipalité à savoir la revitalisation du noyau villageois, la relance économique et la valorisation du patrimoine bâti;

ATTENDU l'intérêt du conseil en faveur de la mobilisation citoyenne et des partenaires du milieu;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de faire du village un pôle du développement économique, culturel et communautaire.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination des citoyen(ne)s suivants au sein du Comité Image et revitalisation :

Mme Nancy Coutu
M. Marc Longchamps
Mme Chanelle Laberge
Mme Manon Guilbault
Mme Johanne Adam

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Benoît Desrochers, Josée Leclair

Contre : Claude Houle, Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-170

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Perreault

QUE la présente séance soit levée à 21h00.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité